

Lettre ouverte à un collègue

PAR ALAIN MILLARD

CHER collègue Besancenot, postier depuis vingt ans au centre de tri de Bobigny, j'ai été stupéfait que tu declares, à propos de la privatisation de La Poste : « *Les postiers seuls n'arriveront pas à s'opposer !* » (interview *Mediapart*, 8 juillet (1)).

Tu évoques « *toute une série de contacts pour mener à bien une reconquête globale de tous les services publics menacés de privatisation* ». Qui peut être en désaccord avec cet objectif ? Mais pourquoi opposer cela à la lutte de classe des postiers eux-mêmes ? Pourquoi ajouter : « *Pour parler clairement, les postiers seuls n'arriveront pas à s'opposer !* »

Que devraient donc faire les postiers ? Attendre passivement que d'éventuels « *contacts* » aboutissent – on ne sait pas par quel miracle – à une « *reconquête globale* » ? Dans notre centre de tri, dès qu'est tombée la nouvelle de la privatisation, les trois syndicats CGT, FO, Sud, ont adopté un appel commun pour « *l'unité de tous les postiers et des fédérations syndicales sur nos revendications* » (en particulier, le retour au monopole public postal et au statut de fonctionnaire) et pour « *la grève nationale dans toute La Poste dès maintenant* ».

Les collègues signent cet appel avec enthousiasme. La lutte de classe dans l'unité – par exemple, la grève nationale des postiers et des syndicats sur leurs revendications – n'est-elle pas la voie la plus sûre pour arracher une « *reconquête partielle* » (le statut, le monopole du ser-

vice public), premier pas vers une « *reconquête globale* » ? Faut-il se mobiliser sur cette ligne comme nous le faisons ? Ou faut-il démobiliser comme tu le fais en disant : « *Les postiers seuls n'arriveront pas à s'opposer* » ?

Interrogé sur la directive postale, tu n'en réclames pas l'abrogation (et encore moins la rupture avec l'Union européenne). Pire, tu proposes « *de nouvelles directives courageuses* » pour « *envisager une coordination des divers acteurs publics de l'Union* (européenne, NDR) *pour mettre en œuvre un service public postal européen* ». Il pourrait donc y avoir des « *directives courageuses* » dans le cadre de cette « *Union européenne* » ? La directive postale de 1997 (comme toutes les directives) commence ainsi : « *Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 57* », etc. Le traité en question, c'est le traité de Maastricht. Toutes les directives ont pour rôle d'appliquer Maastricht, Amsterdam, Nice (et demain Lisbonne ?). C'est pourquoi les postiers exigent l'abrogation des directives postales. C'est pourquoi, malgré les obstacles dressés sur leur route, ils se préparent à la lutte de classe unie pour sauver le statut, les emplois et le service public. Ils n'ont pas d'autre choix que le combat. N'en déplaise à ceux qui par avance leur prédisent qu'ils « *n'arriveront pas à s'opposer* ».

(1) www.mediapart.fr